



Mail : ctg@pays-gentiane.com

Réf : MLG-VC / 220629-001

Projet Educatif de L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les graines de Gentianes »

**Communauté de Communes
du Pays Gentiane**



Sommaire

Sommaire	2
1 : DEFINITION DU PROJET EDUCATIF.....	3
1.1. Le Projet Educatif.....	3
1.2. La vocation de la Communauté de Communes du Pays Gentiane	4
2 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	4
2.1. Organisation générale.....	4
2.2. Le public accueilli.....	6
2.3. Le fonctionnement général.....	6
2.4. Les moyens humains	6
2.5. Les moyens matériels.....	7
2.6. Les moyens financiers	8
3 : LES OBJECTIFS DU PAYS GENTIANE.....	9
3.1. Les objectifs généraux.....	9
3.2. Les objectifs éducatifs	9
4 : LES MODALITES D'EVALUATION	12
Annexes.....	15
La démarche de projet de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes du Pays Gentiane.....	16
Modèle de schéma de liaison entre le projet éducatif et le projet pédagogique.....	17

1 : DEFINITION DU PROJET EDUCATIF

1.1. Le Projet Educatif

Qui est concerné par le projet éducatif ?

Le projet éducatif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Les graines de Gentiane » est écrit par l'organisateur, c'est-à-dire la Communauté de Communes du Pays Gentiane.

Il peut être consulté par l'ensemble des acteurs : les élus communautaires et municipaux, le Directeur Général des Services (DGS) la coordinatrice de la Convention Territoriale Globale (CTG), la directrice de la structure et les directrices des structures de la petite-enfance et de l'enfance-jeunesse, les animateurs et les parents.

Que trouve-t-on dans le projet éducatif ?

➤ La vocation de la structure organisatrice :

Les objectifs principaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est de rassembler les enfants et jeunes au sein d'une structure d'accueil et de mettre à leur disposition un personnel d'encadrement chargé d'animer les groupes d'enfants en fonction de leur âge, d'organiser des activités sportives, de loisirs et de plein air adaptées à leurs capacités et enfin d'être à l'écoute des besoins et attentes des enfants et des jeunes accueillis.

Cela doit permettre à l'enfant de vivre pleinement un temps de vacances agréable et divertissant tout en contribuant à son éducation.

➤ Le fonctionnement de la structure :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionne :

- Pour les périodes périscolaires : de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 7h30 à 18h30 les mercredis
- Pour les périodes extrascolaires : vacances scolaires de février, d'avril, juillet, août, octobre et décembre

➤ Les divers moyens :

Les moyens humains et les missions de chacun (les élus, le DGS, la coordinatrice CTG, le directeur et animateurs de la structure)

Les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement

Les moyens matériels mis à disposition par les municipalités et la Communauté de Communes du Pays Gentiane.

➤ Les objectifs généraux et éducatifs :

L'action de l'ALSH s'inscrit dans une politique jeunesse en faveur des enfants et définit ses objectifs afin d'évaluer en permanence son organisation et son fonctionnement.

1.2. La vocation de la Communauté de Communes du Pays Gentiane

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Pays Gentiane organise l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les graines de Gentiane » pour les périodes périscolaires et extrascolaires.

L'objectif principal de l'ALSH est de rassembler les enfants et jeunes du territoire au sein d'une structure d'accueil collectif de mineurs et de permettre à chacun de vivre pleinement son temps de détente et de vacances.

2 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

2.1. Organisation générale

La Communauté de Communes du Pays Gentiane accueille les enfants et jeunes résidant dans les 17 communes du territoire.



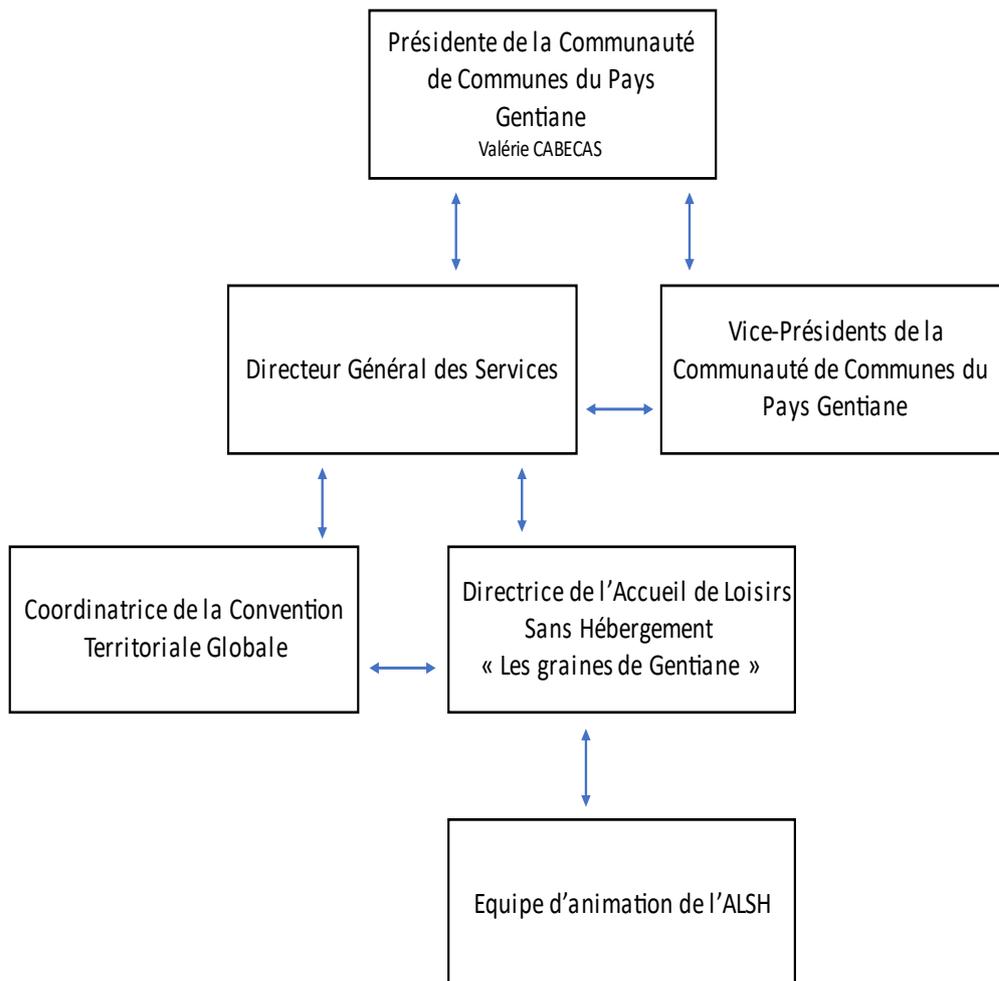
Les principaux interlocuteurs :

La Communauté de Communes du Pays Gentiane est une communauté de communes regroupant 17 communes, avec environ 6900 habitants ; cela implique des interlocuteurs politiques qui sont la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Gentiane, les élus communautaires et les élus municipaux.

Il y a également des interlocuteurs techniques qui sont principalement le Directeur Général des Services, la coordinatrice de la CTG, les agents territoriaux de la CCPG et des communes et l'équipe de direction et d'animation de la structure.

Organigramme de l'organisation :

L'organigramme reprend l'ensemble des acteurs qui sont susceptibles d'intervenir : les élus de la CCPG mais également les agents territoriaux.



2.2. Le public accueilli

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les graines de Gentiane » accueille les enfants de 3 à 11 ans et les jeunes de 12 à 15 ans dont les parents résident au sein d'une commune du Pays Gentiane.

Tous les enfants/jeunes seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle et les enfants en situation de handicap seront également accueillis avec les éventuelles prédispositions que nécessite un accueil de qualité.

2.3. Le fonctionnement général

L'ALSH s'organise dans les locaux adaptés à l'accueil de mineurs mis à disposition par la municipalité de Riom Es Montagnes et Condat et cela sur les périodes péri/extrascolaires.

Périodes périscolaires :

- Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 7h30 à 18h30
- Hors jours férié

Périodes extrascolaires :

- A Riom Es Montagnes ou Condat, avec transport des enfants (Trizac/Condat -> Riom es montagnes ou Trizac/Riom Es Montagnes -> Condat)
- De 7h30 à 18h30, en demi-journée ou journée entière, possibilité de restauration
- Vacances de février, avril, octobre et vacances estivales
- Vacances de décembre : 1 semaines

2.4. Les moyens humains

Chaque organisation nécessite des moyens humains indispensables à un service de qualité.

Pour cela, les ressources humaines mises à disposition par la Communauté de Communes du Pays Gentiane sont principalement le Directeur Général des Services, la coordinatrice CTG, la directrice et l'équipe d'animation de l'ALSH.

Les principales ressources humaines sont pour :

- Le Directeur Général des Services :
 - Veiller à la bonne gestion par la directrice de la structure ;
 - Être le supérieur hiérarchique de la direction du point de vue des ressources humaines ;

- La coordinatrice CTG :
 - Animer les partenaire institutionnels et financiers (CAF, MSA, etc.) ;
 - Faire respecter le projet éducatif ;
 - Veiller au respect de la législation des accueils collectifs de mineurs ;
 - Veiller à la coordination et l’harmonisation des actions dans un esprit communautaire ;
 - Conseiller la direction ;
 - Assurer les moyens humains, matériels et financiers pour un bon fonctionnement optimal ;
 - Assurer le relais direct entre la Communauté de Communes et la direction ;
 - Être l’interlocuteur direct entre les élus et la direction de l’ALSH pour toute la partie technique.

- La direction de la structure :
 - Animer et faire respecter le projet éducatif et le projet pédagogique ;
 - Assurer la gestion de la structure d’accueil : gestion administrative, financière et matérielle ;
 - Veiller au respect des instructions départementales ;
 - Assurer le relais avec la Communauté de Communes du Pays Gentiane, les administrations de la collectivité et les directeurs des autres structures d’accueil et des familles ;
 - Animer, former et conseiller l’équipe d’animation.

- L’équipe d’animation :
 - Animer et respecter le projet pédagogique ;
 - Appliquer la réglementation en vigueur concernant l’encadrement d’un public de mineurs ;
 - Assurer la sécurité physique et morale du public qu’elle encadre ;
 - Concevoir et mettre en place un projet d’animation en tenant compte d’une part des objectifs éducatifs et pédagogiques et d’autre part des besoins et attentes du public ;
 - Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique.

Chaque ressource humaine a les qualifications et les compétences pour mener correctement ses missions. Cela permet une organisation cohérente et rationnelle.

2.5. Les moyens matériels

La Communauté de Communes du Pays Gentiane et les municipalités sont soucieuses du bon accueil des enfants qui fréquentent l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

A cet effet, chaque collectivité s’efforce de donner les moyens matériels nécessaires.



Les municipalités mettent à disposition :

- Des locaux aux normes de sécurité qui permettent le bon accueil des enfants (locaux des écoles) pour les communes de Riom Es Montagnes et Condat ;
- Leurs équipements municipaux pour l'accueil de différentes activités, cela pour toutes les communes du territoire.

La Communauté de Communes du Pays Gentiane met à disposition :

- Du matériel d'investissement (ordinateur pour direction, documentation et matériel pédagogique nécessaire pour la mise en place d'activité, de mini-séjour, etc.) ;
- Du matériel pédagogique (matériel sportif, matériel nécessaire à la réalisation d'activités manuelles, jeux de société, etc.) ;
- D'une ligne téléphonique afin que la structure soit joignable à tout moment ainsi qu'une connexion internet ;
- Un moyen de faire des impressions et du papier afin que la direction puisse informer les parents et enfants (plannings d'activités, etc.).

2.6. Les moyens financiers

La Communauté de Communes du Pays Gentiane met à disposition des moyens financiers indispensables au bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et à la réalisation des objectifs et aux actions menées.

Le budget de fonctionnement :

Le directeur dispose d'une enveloppe budgétaire pour la prise en charge des prestataires d'activité à l'intérieur ou l'extérieur de la structure d'accueil, du transport quotidien et nécessaire aux déplacements des activités extérieures et de l'achat de matériel pédagogique (avec accord de la collectivité).

Le budget complémentaire :

La Communauté de Communes du Pays Gentiane assume d'autres charges comme les charges salariales, les coûts d'assurances, les éventuels investissements.

En contrepartie de l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, la Communauté de Communes du Pays Gentiane perçoit des subventions auprès de partenaires financiers et des participations familiales.

Les subventions des partenaires financiers ;

La Communauté de Communes du Pays Gentiane perçoit essentiellement des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal dans le cadre de sa contractualisation avec la Convention Territoriale Globale, et aussi de la Mutualité Sociale Agricole du Cantal dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural.

Dans le cadre d'actions ponctuelles, d'autres partenaires peuvent intervenir dans le financement (Conseil Départemental, Conseil Régional, etc.).

Les participations familiales :

La Communauté de Communes du Pays Gentiane fixe la participation familiale par délibération et prend en compte les différentes modalités de fonctionnement selon les périodes (péri ou extrascolaires).

Diverses redevances sont demandées aux familles :

- Une redevance pour le temps périscolaire du soir
- Une redevance pour le temps périscolaire du mercredi avec ou sans repas
- Une redevance pour le temps extrascolaire (1/2 journée, journée, avec ou sans repas).

Une participation financière de la Communauté de Communes du Pays Gentiane :

Malgré les subventions des partenaires financiers et des participations familiales, la Communauté de Communes du Pays Gentiane intervient financièrement pour le bon fonctionnement de cette structure.

3 : LES OBJECTIFS DU PAYS GENTIANE

3.1. Les objectifs généraux

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement doit permettre :

- L'accueil de tous les enfants des communes qui composent le Pays Gentiane et l'accessibilité à tous aux activités péri/extrascolaires ;
- Le mieux vivre ensemble, l'environnement et le développement durable ;
- La laïcité et la citoyenneté ;
- La lutte contre les inégalités scolaires ;
- La lutte contre les discriminations ;
- Le développement de l'esprit communautaire en allant sur les 2 sites d'accueil du territoire Riom Es Montagnes et Condat et privilégier les communes du territoire pour les activités extérieures ;
- La mutualisation des moyens humains, financiers et matériels avec les autres structures d'accueil de la petite enfance.

3.2. Les objectifs éducatifs

L'action du l'Accueil de Loisirs s'inscrit dans la politique en faveur des enfants/jeunes et peut se définir en quelques principes éducatifs :

Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant et du jeune

Le développement du jeune et de l'enfant doit être entrepris dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge. Ainsi, une pédagogie adaptée à cet objectif doit être mise en œuvre dans les projets de structure et chaque activité doit être réfléchi dans cette optique. Le développement de l'enfant passe aussi par des activités à caractère éducatif de quelque nature que ce soit (culturel, sportif, manuel, etc.).

La recherche d'autonomie doit également permettre aux jeunes et aux enfants de maîtriser la réalité extérieure et d'être acteur de son développement. Cela amènera l'enfant à cultiver son esprit critique et à faire des choix.

Favoriser les relations et échanges

Par des projets d'animation, des activités et des règles de vie en collectivité, l'ALSH doit favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle. Il peut également favoriser les relations entre les générations à travers les projets d'animation ou des échanges avec les parents, des associations et des structures de nos aînés. Enfin, on peut initier à l'apprentissage et à l'expérimentation de la démocratie afin d'élargir la réflexion du jeune et de l'enfant.

Appréhender avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé

Ces notions doivent amener l'enfant à découvrir de nouvelles saveurs et de nouveaux goûts lors des repas du midi, lors d'activités culinaires ou durant les repas des mini-camps. La structure d'accueil s'efforcera d'apprendre à l'enfant et au jeune à structurer son alimentation sur la journée (un bon goûter, dangers du grignotage, dangers des aliments gras, salés et sucrés).

Le fait d'élaborer des projets qui associeraient l'hygiène et la santé permettra à l'enfant et au jeune de prendre conscience de l'importance du bien vivre.

Prendre en compte les besoins particuliers des enfants de moins de 6 ans

L'enfant de moins de 6 ans est une personne à part entière qui a le droit au respect et à des attentions spécifiques.

Les équipes d'animation devront prendre en compte le besoin de sécurité, notamment affective, qu'impose la prise en charge de ce public. L'enfant découvrant souvent un nouveau milieu, il leur faudra prendre en compte les rythmes de vie des petits et notamment leur besoin de repos dans un local calme. Plus généralement, c'est bien la structure d'accueil et ses équipes qui devront s'adapter à ce public et non l'inverse.

Ces principes éducatifs s'articulent essentiellement autour de 3 axes fondamentaux :

L'épanouissement de l'enfant et du jeune

L'accueil de loisirs aidera l'enfant et le jeune à s'épanouir au travers d'activités proches de ses attentes et de ses besoins tout en lui permettant de se dépenser et de se dépasser. La structure d'accueil est un espace où les enfants sont au cœur de toutes les préoccupations. Ils viennent à la structure pour s'amuser ; il faut donc faire en sorte que la structure d'accueil ne soit pas un lieu contraignant mais un lieu agréable synonyme d'amusement et de dépassement.

Pour cela, des projets d'animation particuliers et de nombreuses activités éducatives permettront aux enfants de sortir du cadre culturel ou géographique qu'ils connaissent. L'équipe d'animation veillera à placer l'enfant en position de faire ces choix sur ses loisirs ; elle devra donc être force de proposition et d'innovation. Elle devra également accompagner le jeune dans le choix de ses loisirs en fonction de ses propres besoins, envies et motivations.

L'épanouissement de l'enfant/jeune c'est aussi de privilégier les moments de vie collective où il est avec ses pairs et peut jouer avec eux. C'est surtout pour cette raison que les enfants viennent à la structure : pour être avec leurs « copains » et faire des rencontres. Fort de ce constat, il faut que tous les enfants, sans exception, puissent entrer dans les activités proposées, quelles que soient leurs capacités. En d'autres termes, il s'agit d'intégrer chaque enfant au groupe auquel il appartient dans le respect des différences et des individualités.

Le respect

L'accueil de loisirs est un lieu de vie qui ne peut fonctionner correctement que si les règles de vie en collectivité ont été établies et respectées par tous (enfants comme adultes). Il ne faut pas en faire pour les enfants un prolongement de l'école d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux fréquente déjà les locaux d'accueil tout au long de l'année et aspire à autre chose durant leur temps de détente et leurs vacances scolaires.

La relation enfant/adulte fonctionne sur une confiance et un respect mutuel. Cela implique que chacun ait des droits mais aussi des devoirs l'un envers l'autre :

- ✓ Pour les enfants, il s'agit de respecter les autres enfants, en acceptant leurs différences ou leurs divergences d'opinions, mais aussi l'ensemble des adultes qui travaillent au sein des structures d'accueil. Enfin, ils doivent également respecter les locaux et le matériel.
- ✓ Pour les adultes, un comportement responsable est exigé en présence des enfants. L'animateur n'est pas un « copain » ni un « professeur » mais il doit montrer l'exemple. De plus, il est le garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants qui lui sont confiés. Cela passe par certaines interdictions évidentes (user de la force, fumer, téléphoner sans raison professionnelle, etc.) et l'emploi d'un langage adapté est obligatoire.

L'aspect éducatif

- ✓ Par les activités qu'elle propose, la structure d'accueil est pour les enfants une ouverture sur le monde et sur la société et elle doit donc contribuer à former leur jugement critique et leur capacité à vivre ensemble. Être citoyen, pour l'enfant, c'est donc de prendre conscience du monde qui l'entoure et y agir.
- ✓ Le respect des règles de sécurité en toute occasion est important, notamment les règles de sécurité routière lors de déplacement à pied ou à vélo (marcher en rang et sur le trottoir, traverser quand les animateurs le préconisent, écouter les consignes de sécurité lors des sorties vélo, etc.).
- ✓ La sensibilisation aux problèmes environnementaux permet de développer l'écocitoyenneté (respecter notre environnement naturel, recycler les déchets, économiser l'énergie, etc.).
- ✓ Les temps de repas (goûter, repas du midi, etc.) sont des moments privilégiés. Ils doivent permettre à l'enfant de manger de façon variée, de respecter les notions d'hygiène alimentaire et corporelle, d'avoir une bonne tenue à table, etc.
- ✓ La solidarité intergénérationnelle permet à chaque génération d'apprendre à se comprendre et à vivre ensemble :
 - Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes d'un certain âge et/ou en situation de handicap.
 - Amener les enfants et les jeunes à s'intéresser et à tisser des relations de confiance avec les autres générations. Par le biais d'actions intergénérationnelles, on peut créer un monde de convivialité entre les générations.
- ✓ La solidarité en direction des populations fragilisées permet aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir sur les soucis de vie que certains peuvent rencontrer :
 - Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des populations fragilisées.
 - Amener les enfants et les jeunes à monter des actions en direction de ces populations avec l'objectif de leur faire découvrir les avantages de nos structures éducatives.

4 : LES MODALITES D'EVALUATION

L'intérêt pour la Communauté de Communes du Pays Gentiane d'évaluer le service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est d'abord :

- De savoir si les enfants et les jeunes s'épanouissent et s'enrichissent au sein de cette structure d'accueil ;
- De connaître si les objectifs fixés sont atteints.

Enfin, l'évaluation permet d'évoluer et de démontrer sa pertinence et son importance auprès des partenaires institutionnels et financiers.

Les différents niveaux d'évaluation sont :

- L'évaluation du fonctionnement global de la structure et des actions menées ;
- L'évaluation du personnel qui intervient ;
- L'évaluation des prestataires de service.

Les évaluations se font conjointement entre les élus, le Directeur général des services, la coordinatrice de la CTG ainsi qu'en collaboration avec la directrice de la structure.

Les évaluations sont pour but d'améliorer la qualité de services de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et elle commence dès le début de la préparation de la session jusqu'au dernier jour de fonctionnement.

L'évaluation de la structure d'accueil

La structure d'accueil est évaluée à chaque session organisée et un bilan pédagogique est écrit et remis à la coordinatrice CTG.

Les élus communautaires peuvent aussi faire part de leur constat et de leurs propositions.

Le bilan permet d'évaluer :

- Les objectifs pédagogiques fixés en début de session ;
- Les activités pédagogiques et les sorties ludiques et culturelles ;
- Le personnel évoluant dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;
- Les prestataires de services (transports, etc.)

L'évaluation du personnel

L'évaluation du personnel contribue à savoir si chacun a correctement mené les missions qui lui ont été confiées.

L'évaluation de la direction

La direction est évaluée par le Directeur général des services à l'aide d'une grille d'évaluation et des éventuels retours des élus et des parents.

L'évaluation de la direction permet de savoir si elle est compétente à :

- Préparer et organiser une session ;
- Animer, diriger et évaluer une équipe d'animation ;
- Animer une session ;
- Assurer la gestion administrative et financière ;
- Assurer la sécurité des enfants accueillis.

La direction de la structure peut être force de proposition afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation de l'Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes du Pays Gentiane.

L'évaluation des animateurs

Les animateurs sont évalués par la direction de la structure à l'aide d'une grille d'évaluation et des retours des élus, de la coordinatrice et des parents.

Des entretiens et des réunions de fin de journée permettent l'évaluation :

- De la pédagogie mise en place ;
- Du projet d'animation ;

- Du rythme e la journée ;
- De l'implication et du comportement des animateurs ;
- Du comportement et des remarques des enfants durant les activités ou à des sorties ludiques et culturelles.

Les animateurs peuvent être également force de propositions pour des projets d'animation innovants et motivants.

L'évaluation avec les enfants

Il est nécessaire d'avoir un retour des enfants durant toute la durée de fonctionnement de la session tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (activités, sorties, etc.) que sur la vie collective et quotidienne.

Pour cela, des temps de parole entre enfants et animateurs vont permettre à chacun de s'exprimer sur le déroulement ou sur des éventuels conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs.

La direction sera également présente pour signaler les éventuels dysfonctionnements sur les rapports entre enfants ou entre enfants et animateurs.

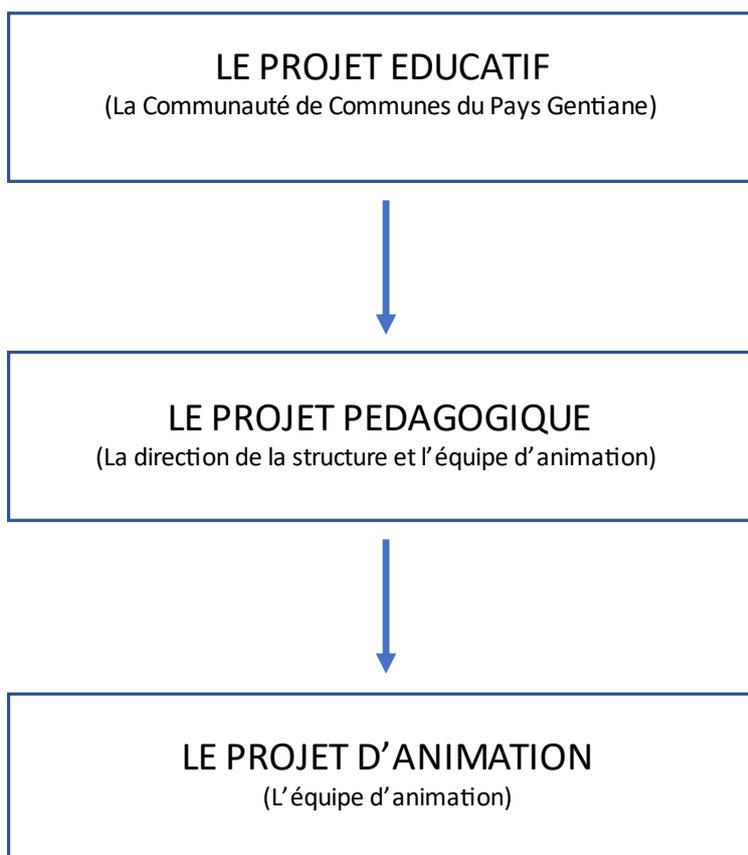
ANNEXES

LA DEMARCHE DE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes du Pays Gentiane est animé par divers projets qui sont complémentaires les uns avec les autres.

La direction de la structure et les équipes d'animation sont les acteurs privilégiés des divers projets qui animent cette structure.

Un accueil de loisirs est orienté par plusieurs projets :



MODELE DE SCHEMA DE LIAISON ENTRE LE PROJET EDUCATIF ET LE PROJET PEDAGOGIQUE

